

Rapport 2016 - Epreuve orale de Géographie - Concours A BCPST

Pour la session 2016 du concours, le jury tient à féliciter celles et ceux qui ont su privilégier l'approche géographique pour étudier les cartes topographiques, les photographies, les séries statistiques, les documents de planification ainsi que les autres documents composant le dossier d'interrogation. Le jury a été particulièrement sensible aux raisonnements construits, aux exposés argumentés, à la qualité de l'expression française et n'a pas hésité à gratifier ces prestations des meilleures notes.

Deux ans après la réforme, les nouvelles modalités de l'épreuve de géographie semblent avoir été complètement intégrées. La carte topographique au 1/25 000 ou au 1/50 000 associée dans un dossier comprenant 2 à 3 documents complémentaires de nature variée a pour but de saisir des problématiques de la géographie des espaces ruraux et périurbains liées aux enjeux d'évolution des systèmes productifs, de diversification fonctionnelle, d'aménagement, d'environnement et de développement local. Ces enjeux ont été globalement envisagés et les connaissances fondamentales utiles à l'analyse souvent mobilisées, permettant une stabilisation du niveau général des candidats. Cependant, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur les attendus de l'épreuve afin de corriger les problèmes et de combler les lacunes, parfois récurrentes, toujours dommageables.

Le sujet est un dossier documentaire

Certains candidats ne prennent pas la peine de lire ni l'intitulé du sujet ni les documents qui leur sont soumis en complément de la carte topographique. Les documents complémentaires sont souvent mentionnés de manière allusive, voire oubliés, et trop souvent faiblement intégrés au commentaire, parfois relégués à une maigre ouverture en conclusion. Si la carte reste bien entendu le document principal, les documents complémentaires en orientent la lecture et contribuent au questionnement du sujet.

Le traitement du sujet exige un effort de problématisation et d'argumentation

Le jury n'évalue pas une simple compétence de lecture de documents (préalable évidemment essentiel) mais bien une analyse problématisée. La formulation des sujets va justement dans ce sens et incite les candidats à consentir un véritable effort d'analyse, d'argumentation et de synthèse.

Il n'est donc pas utile de tenter une illusoire présentation exhaustive de la carte, de surcroît le plus souvent sans réelle hiérarchisation de l'information et donnant lieu, dans le pire des cas (heureusement fort rares), à des plans catalogues. Un sujet intitulé « une campagne périurbaine » rend impossible tout plan du type « I- Un espace favorable à l'agriculture ; II- La diversité des activités agricoles ». Des plans-« bateaux » de type « I- Etude topographique ; II- Activités humaines ; III- Problèmes », ne sont pas plus satisfaisants. On peut ajouter que les « conflits » ne sont pas toujours et partout le meilleur moyen de fabriquer une troisième partie. Sont pénalisés les candidats se contentant de réciter leurs fiches en tournant le dos à la carte ou s'escrimant à « plaquer » des connaissances ou des éléments théoriques (modèle de Von Thünen, développement durable, ager/saltus/sylva), quels que soient les documents proposés.

L'argumentation n'est possible qu'à l'issue du questionnement du sujet. Mais cela ne doit pas se traduire par une fastidieuse définition terme à terme, puis par la reformulation maladroitement du sujet donnant prétexte à un commentaire généraliste de la carte. Un sujet sur les dynamiques démographiques dans l'espace périurbain implique de prendre en compte l'ensemble de la trame de peuplement. Un sujet sur la protection et les usages des zones humides suppose de les identifier

correctement, mais aussi de spécifier les formes de leurs aménagements face aux autres milieux présents, avant d'étudier les dispositifs de protection et leurs implications sur les usages de l'espace.

L'exposé suppose la présentation et la lecture des documents

Trop souvent encore, les titres et les sources des documents complémentaires ne sont pas évoqués ou font l'objet d'un fastidieux examen de leur fiabilité, de leur objectivité ou de leur caractère officiel. La présentation des documents fait partie de l'exercice, mais les candidats doivent privilégier une approche informative et critique. Les documents comprennent une ou plusieurs informations géographiques qu'il est utile de relever pour le questionnement et le traitement du sujet. Les documents sont à situer dans l'espace (les informations statistiques peuvent concerner une commune sur la carte, un ensemble de communes ou un contexte plus large encore, etc.) et dans le temps (une photographie des années 1970, un extrait de carte des années 1960, etc.). Il est important de savoir donner du sens à un indicateur statistique en fonction de son unité ou de son mode d'expression (le taux annuel de variation de population communale n'est pas un effectif de population, il dépend à la fois du solde naturel et du solde migratoire, et non seulement du second). L'approche critique renvoie à la nature du document : une publicité ou la page Internet d'un site communal ne développent pas les mêmes objectifs et arguments qu'un extrait de SCOT, de PLU, de PPR ou un texte scientifique.

La lecture des documents se heurte à des lacunes étonnantes. Malgré leur formation scientifique, les candidats se montrent parfois incapables de commenter correctement des statistiques. Une baisse de 20% du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 pour un canton n'est pas comparable au canton voisin qui connaît une division par 6 du nombre de ses exploitations agricoles. Le jury ne comprend pas que des séries statistiques, pourtant simples à analyser, soient laissées de côté. Dans le même ordre d'idées, la lecture de la carte géologique au 1/1 000 000 de la France ou des feuilles géologiques d'Outre-Mer, à disposition, est souvent erronée (le « socle sédimentaire du Massif armoricain » est devenu un classique) ou tirée par les cheveux (telle ère géologique serait plus fertile ou plus propice à l'agriculture !). L'intérêt de ces documents est de saisir les enjeux liés aux risques naturels, aux ressources du sous-sol, aux potentialités agronomiques des sols.

La lecture des documents suppose enfin de les mettre en relation. Trop peu de candidats localisent sur la carte les lieux mentionnés dans les documents d'accompagnement. Les tableaux statistiques de deux cantons montrent les spécificités de chacun, leurs différences, leurs évolutions entre deux dates (tendance à la diversification, ou leur spécialisation ou bien encore leur déclin marqué). L'intérêt de l'étude documentaire est alors de repérer, puis de caractériser les traductions spatiales des faits exprimés par les statistiques. Mettre en relation, c'est analyser.

L'exposé restitue un travail d'analyse

Le travail d'analyse exige des connaissances disciplinaires et l'usage d'un vocabulaire approprié. Les candidats doivent veiller à la rigueur de leur présentation, et donc à la rigueur avec laquelle ils mobilisent termes et notions. Quelques erreurs factuelles persistent et surprennent toujours autant le jury, notamment en géologie, pédologie ou agronomie. Il s'étonne toujours de la méconnaissance par de très nombreux candidats de ce que sont exactement le remembrement, l'intensification, le productivisme, etc. (le remembrement du parcellaire est systématiquement confondu avec la concentration des structures d'exploitation, ce qui donne lieu à des contresens et à des non-sens dans la compréhension des dynamiques du territoire). Des termes et des expressions courantes dans les documents de l'INSEE et du RGA, sont méconnus ou confondus (terres labourables, surface toujours en herbe, solde naturel, unité de travail annuel, campagne à économie présentielle, etc.). Or, connaître la différence entre vaches allaitantes et vaches laitières n'est pas une

coquetterie du jury, mais permet d'interpréter les systèmes d'élevage et le mode d'occupation du sol. Le vocabulaire topographique s'est nettement amélioré, mais la toponymie fait encore des ravages car les étudiant(e)s interprètent les toponymes sans prudence, ce qui frise souvent le cocasse (Le lieu-dit du « hameau de Bière » a ainsi été interprété comme zone de production d'alcool ou lieu de sépulture de la civilisation celtique). Au-delà, la maîtrise de la langue et le sens des mots comptent : que signifient le « découpage » du territoire, les « vidanges » dans la Bourgogne viticole et autres barbarismes ou inventions ?

L'analyse se fonde sur une localisation pertinente de la région représentée. Dans ce domaine, beaucoup de candidats se bornent à mentionner le maillage administratif des régions et des départements. Il n'est donc pas inutile de consulter l'atlas, à disposition des candidats durant toute la durée de leur épreuve, si possible dès la préparation pour identifier des régions géographiques (le pays de Caux, le Forez, les Albères), puis pour préciser leur situation au sein des grands ensembles géomorphologiques (Bassin Parisien, Massif Central, Massif des Pyrénées).

Le jury regrette encore l'incapacité de certains candidats à proposer un minimum d'éléments de mesure pour caractériser le contexte géographique proposé à l'étude : population et densité (plusieurs candidats ont confondu un point côté d'altitude avec la population d'une commune ; d'autres annoncent des densités de 3 000 habitants/km² dans la France du « vide », etc.). L'appréciation des distances sur la carte est défailante : parler d'une distance de 10 kms ou de 100 kms entre deux villages sur une carte ne va évidemment pas impliquer les mêmes contraintes de mobilités pour les populations. De même, les villes ne sont pas situées correctement dans la hiérarchie urbaine (des bourgs et de petites villes de moins de 10 000 habitants sont facilement considérés comme de grandes villes). La notion de terroir est rarement mobilisée, ou elle n'est vue que dans sa dimension commerciale : l'opposition terroirs secs /terroirs irrigués n'est pas considérée comme une clé de lecture de l'organisation de l'espace agricole des régions méditerranéennes. Les aménagements modifiant les fonctions spatiales sont mal compris : opérations de bonification agricole, travaux de drainage, aménagements hydro-agricoles pour l'irrigation ; il en va de même pour les mesures agro-environnementales et tracés de périmètres de protection. A ce sujet, la domanialité de la forêt ne signifie pas sa sanctuarisation. Enfin, le travail de description perd tout son sens quand il se réduit à de la paraphrase ou à un inventaire laborieux de cultures ou d'établissements repérés sur la carte.

Interpréter, c'est aussi savoir expliquer, mais la recherche des causalités fait souvent défaut. Le jury invite les candidats à mieux réfléchir en amont à ce qu'ils considèrent comme étant des enchaînements causaux. Deux biais devraient impérativement être évités : un (sur-)déterminisme, a fortiori quand il est fondé sur des connaissances approximatives en géographie physique; des erreurs factuelles (et parfois qui plus est logiques), notamment dans l'enchaînement chronologique des faits.

Il est ainsi peu probable que les villes se déplacent à proximité d'échangeurs qui leur préexisteraient. La présence de moulins n'est pas le signe de la révolution agricole productiviste et de l'extension de la céréaliculture intensive. La viticulture contemporaine n'est pas une culture « peuplante ». Le tourisme et les touristes ne constituent pas toujours l'unique source de diversification d'un espace agricole, de même que tout espace rural ne constitue pas un havre de ressourcement pour les urbains. Tout n'est pas conflit, pas plus dans la coprésence sur une même carte de différentes activités rurales que dans l'analyse de dynamiques différentielles. S'il y a des conflits, ce qui peut tout de même arriver, il serait bon que ceux-ci ne soient pas (quasi-)systématiquement qualifiés de « conflits d'intérêts », lesquels signalent rarement une opposition. Dans la même veine, et parce que le mot est souvent employé à l'occasion des conflits, rappelons qu'une problématique n'est pas un problème.

Il est donc important de bien connaître les temporalités des transformations du monde rural (révolution fourragère, révolution productiviste, exode rural, renaissance rurale), des grands aménagements (travaux de bonification et aménagements hydro-agricoles, constitution de la forêt

landaise, restauration des terrains en montagne, aménagements touristiques) et plus globalement des politiques publiques (politiques agricoles, politiques de développement rural, politiques environnementales), afin d'être en mesure d'identifier les processus à l'origine des changements spatiaux.

Le jury est sensible à la cohérence de l'argumentation. La démonstration procède de la lecture et de l'analyse des documents. Elle doit donc intégrer des exemples significatifs des faits étudiés ou représentatifs des processus identifiés, et pour les documents cartographiques, des exemples localisés sont attendus. Ainsi, très rares sont les analyses fines sur la carte : quand les grands ensembles sont vus, quand sont relevées les principales formes d'occupation de sols, l'échelle du finage reste négligée, même lorsque les documents invitent à la prendre en compte (localiser et décrire l'extension d'une friche sur l'adret dans une commune de montagne est bien plus démonstratif qu'un discours parfois abstrait sur la déprise agricole). Par ailleurs, le jury apprécie les références aux auteurs, mais déplore le *name dropping* approximatif : les travaux de Bernard Kayser ou Jacques Lévy ne permettent pas de lire tout le monde rural français d'aujourd'hui et les citer à tout bout de champ peut s'avérer assez contreproductif. Certaines ouvertures conclusives laissent perplexes : pourquoi mettre en rapport des espaces aussi différents qu'Aubergenville et Gentioux-Pigerolles?

Enfin, une série de lieux communs doivent être signalés pour être proscrits : Pour quelques un(e)s, les agriculteurs sont d'horribles pollueurs, productivistes, chargés de détruire la nature et leur exode est une sorte de bienfait puisque « la nature reprend ses droits », sans que ceux (celles) qui prononcent cela, mesurent bien ce qu'ils disent.

L'exposé est une présentation orale suivie d'un entretien

Pour finir, le jury souhaite revenir sur la forme de l'épreuve. Il s'agit d'une présentation orale qui comprend deux exercices, l'exposé et l'entretien, qui sont, tous les deux, pris en compte dans l'évaluation.

La durée de l'exposé est de 20 minutes. Il s'agit d'une durée maximale et le candidat est libre de gérer le temps mis à sa disposition. Mais le jury informe les candidats qu'ils n'ont rien à gagner à tenter de jouer la montre en ralentissant outrageusement leur débit de parole, en délayant le propos de manière déraisonnable ou en enchaînant répétitions sur répétitions. A contrario, ne parler que 5 minutes sur une carte aussi riche que celle de Megève n'est évidemment pas acceptable.

L'entretien qui suit et qui dure 10 minutes, fait bien partie de l'épreuve. Certains candidats se déconcentrent une fois leur exposé fini, estimant souvent avoir raté leurs prestations alors que le jury est plutôt satisfait, d'où une sorte de renonciation pendant les questions, un fatalisme dommageable et qui les empêche de gagner aisément des points supplémentaires. L'entretien permet aussi de revenir sur des points incomplètement traités, il faut donc tenir jusqu'au bout de l'entretien.

Les membres du jury remercient les préparateurs et les candidats pour les prestations entendues, très souvent de grande qualité. Ils réitèrent leur souhait que la nature de l'épreuve permette de saisir pleinement les complémentarités entre la géographie – discipline traitant de la dimension spatialisée d'enjeux naturalistes et sociaux – et les sciences du vivant, composante justement majoritaire du concours.